



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2312 433

Le 23 janvier 2024

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 27 décembre 2023, visant à obtenir les renseignements suivants :

1. Le nombre d'interventions de sauvetage qui se sont déroulées pour secourir toute personne (canoteurs, plaisanciers, villégiateurs, occupants du territoire) en difficulté sur la rivière Harricana et ayant requis ou non les services de sauvetage de la Sûreté du Québec ;
2. Les endroits et les dates de ces interventions de sauvetage ;
3. Le rapport des événements de ces expéditions de sauvetage.

Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons les données liées aux interventions pour des personnes en difficulté sur la rivière Harricana que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire. Vous trouverez, ci-joint, un tableau faisant état du nombre de dossiers d'interventions de la Sûreté du Québec, incluant les sauvetages, sur la rivière Harricana depuis 2019.

Cependant, nous vous informons que les rapports d'événements en lien avec la description donnée n'ont pas un caractère public. En effet, ces derniers se composent intrinsèquement de renseignements personnels concernant des tiers que les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès* nous obligent à protéger. Ces renseignements personnels et confidentiels ne peuvent pas être communiqués sans le consentement des personnes concernées.

Finalement, pour tout projet de recherche exigeant l'accès à des données organisationnelles, nous vous invitons à consulter la section « Foire aux questions » de notre site Internet, plus précisément « Comment puis-je soumettre une demande de projet de recherche » :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/faq/>

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



**NOMBRE DE DOSSIERS D'INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
PERSONNE EN DIFFICULTÉ SUR LA RIVIÈRE HARRICANA 2019 À 2023**

TYPE D'ÉVÉNEMENT	ANNÉES					REMARQUES
	2019	2020	2021	2022	2023	
Assistance aux ambulanciers	0	0	1	0	0	Personne blessée aux abords de la rivière
Assistance au public	0	0	0	1	0	Appel pour individu suicidaire sur la rivière
Capacité affaiblie: alcool	0	0	1	0	1	Embarcation en détresse sur la rivière en raison de capacités affaiblies
Colis suspect	0	0	0	0	1	Appel pour objet dans la rivière
Collission hors chemin public + de 2000\$	0	0	1	1	0	Motoneige sur la rivière
Collision hors chemin public: blessés	0	1	0	0	0	Motoneige enlisée sur la rivière
Collision blessés légers	1	0	0	0	0	N/D
Disparition autre	0	1	1	0	0	Retrouvé sur la rivière
Disparition d'un foyer naturel	0	0	0	1	0	Appel pour individu suicidaire sur la rivière
Embarcation en détresse	0	0	1	0	1	Embarcation en détresse sur la rivière
Infraction cautionnement	0	1	0	0	0	N/D
Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada	0	0	2	0	0	Infraction sur la rivière
Mandat arrestation unité exéc. par autre unité	0	1	0	0	0	N/D
Mort-Naturelle	0	1	0	0	0	Corps inanimé aux abords de la rivière
Mort-Noyade	0	0	0	0	1	Individu tombé dans la rivière
Voies de fait (niveau 1)	0	0	1	0	0	Querelle aux abords de la rivière

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour le: 2024-01-11

*Afin de vous permettre d'apprécier le tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde voulant que ces données ne soient pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.